

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 1/11
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 05/2023
<b>Propane 0.5% - O<sub>2</sub> 20.9% dans N<sub>2</sub></b>		<b>MTGxxx</b>

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	Propane 0.5% - O <sub>2</sub> 20.9% dans N <sub>2</sub>
Description chimique	Propane 0.5% - O <sub>2</sub> 20.9% dans N <sub>2</sub>
N° CAS	-
N° CE	-
N° Index	-
N° d'enregistrement	-
Formule chimique	C <sub>3</sub> H <sub>8</sub> – O <sub>2</sub> – N <sub>2</sub>

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées	Industriel et professionnel Gaz de test ou d'étalonnage Utilisation en laboratoire Réaction chimique/synthèse Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation
Utilisations déconseillées	Aucune

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	MULTIGAS Route de l'Industrie 102 CH-1564 Domdidier
Téléphone	+41 (0) 26 676 94 94
Adresse e-mail	<a href="mailto:info@multigas.ch">info@multigas.ch</a>

### 1.4. Numéros d'appel d'urgence

145 (Centre de toxicologie Zurich) ou +41 (0) 44 251 51 51  
 +41 (0) 26 676 94 94 (Multigas)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Gaz sous pression : Gaz liquéfié

H280

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 2/11
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 05/2023
<b>Propane 0.5% - O<sub>2</sub> 20.9% dans N<sub>2</sub></b>		<b>MTGxxx</b>

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



GHS04

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence

P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

## 2.3. Autres dangers

Le contact avec le liquide peut causer des brûlures et des gelures par le froid

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	Concentration	Classification
Propane	(N° CAS) 74-98-6 (N° CE) 200-827-9 (N° Index) 601-003-00-5 (N° d'enregistrement) 01-2119486944-21	0.5%	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Liq.), H280
Oxygène	(N° CAS) 7782-44-7 (N° CE) 231-956-9 (N° index) 008-001-00-8 (N° d'enregistrement) --	20.9%	Ox. Gas 1, H270 Press. Gas (Comp.), H280
Azote	(N° CAS) 7727-37-9 (N° CE) 231-783-9 (N° Index) --- (N° d'enregistrement) --	78.6%	Press. Gas (Liq.), H280

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 3/11
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 05/2023
<b>Propane 0.5% - O<sub>2</sub> 20.9% dans N<sub>2</sub></b>		<b>MTGxxx</b>

### 3.2. Mélanges

Non déterminé

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Consulter un médecin. Montrer cette fiche de donnée de sécurité au médecin traitant
<b>En cas d'inhalation</b>	En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle
<b>En cas de contact avec la peau</b>	Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit
<b>En cas de contact avec les yeux</b>	En cas de contact direct avec les yeux, consulter un médecin
<b>En cas d'ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Se reporter à la section 11

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Le produit lui-même ne brûle pas Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser de jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Risques spécifiques</b>	En cas d'incendie ou de chaleur excessive, des produits de décomposition dangereux peuvent se former L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients
<b>Produits de combustion dangereux</b>	En cas d'incendie la décomposition thermique peut conduire aux fumées toxiques et/ou corrosives suivantes: oxydes de carbone

### 5.3. Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis au moyen d'eau pulvérisée

**Propane 0.5% - O<sub>2</sub> 20.9% dans N<sub>2</sub>****MTGxxx****RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz  
Assurer une ventilation adéquate  
Attention au gaz qui s'accumule en formant des concentrations explosives  
Évacuer le personnel vers un endroit sûr  
Équipements de protection individuels, voir section 8

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Essayer d'arrêter la fuite

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Maintenir la zone évacuée et débarrassée de toute source d'inflammation jusqu'à l'évaporation complète du liquide répandu (sol débarrassé de givre)

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir aussi les sections 8 et 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Pour les précautions, voir section 2.2

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré  
Les récipients ne doivent pas être exposés à des températures de plus de 50°C  
Contenu sous pression

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

-

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 5/11
		Edition révisée n° : 10.0 Date de révision : 05/2023
<b>Propane 0.5% - O<sub>2</sub> 20.9% dans N<sub>2</sub></b>		<b>MTGxxx</b>

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composant	N° CAS	Valeur type d'exposition	Paramètre de contrôle	Source
Propane	74-98-6	VME	1'000 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			1'800 mg/m <sup>3</sup>	
		VLE	4'000 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			7'200 mg/m <sup>3</sup>	
Oxygène	7782-44-7	VME	-	Pas de valeur limite d'exposition professionnelle
			-	
		VLE	-	
			-	
Azote	7727-37-9	VME	-	Pas de valeur limite d'exposition professionnelle
			-	
		VLE	-	
			-	

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble

Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz / vapeurs inflammables sont susceptibles d'être relâchés

**8.2.2. Équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales ou étanches lors du transfert ou lors de la déconnexion des lignes de transfert.  
Norme EN 166

**Propane 0.5% - O<sub>2</sub> 20.9% dans N<sub>2</sub>**
**MTGxxx**
**Protection de la peau**

Manipuler avec des gants

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

**Contact total**

Matériel: Caoutchouc nitrile ou PVC

Epaisseur minimum: 0,7 mm

Délai de rupture: 480 min

**Contact par éclaboussures**

Matériel: Caoutchouc nitrile ou PVC

Epaisseur minimum: 0,4 mm

Délai de rupture: 60 min

Disposer d'un vêtement de protection approprié, résistant aux produits chimiques, prêt à être utilisé en cas d'urgence. Norme EN943-1

**Protection respiratoire**

Appareil respiratoire autonome (ARA) ou un masque à air à pression positive doivent être utilisés dans des atmosphères sous oxygénées Norme EN 137 - Dispositif autonome à air comprimé et masque complet du visage

**8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante**

-

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
**Aspect**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>État physique à 20°C / 101.3kPa</b></li> <li>• <b>Couleur</b></li> </ul>	<p>Gaz</p> <p>Incolore</p>
<b>Odeur</b>	Donnée non disponible
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée non disponible
<b>pH</b>	Donnée non disponible
<b>Point de fusion / Point de congélation</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'ébullition</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'éclair</b>	Donnée non disponible
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Donnée non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non-inflammable
<b>Limites d'explosivité</b>	Donnée non disponible
<b>Pression de vapeur [20°C]</b>	Donnée non disponible
<b>Pression de vapeur [40°C]</b>	Donnée non disponible
<b>Densité de vapeur</b>	0.0012 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative, liquide (eau=1)</b>	Donnée non disponible
<b>Densité relative, gaz (air=1)</b>	0.9985

**Propane 0.5% - O<sub>2</sub> 20.9% dans N<sub>2</sub>**
**MTGxxx**

<b>Hydrosolubilité</b>	Donnée non disponible
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Donnée non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Donnée non disponible
<b>Température de décomposition</b>	Donnée non disponible
<b>Viscosité</b>	Donnée non disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Donnée non disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Donnée non disponible

**9.2. Autres informations**

<b>Masse molaire</b>	28.92 g/mol
<b>Température critique [°C]</b>	Donnée non disponible
<b>Densité relative, gaz</b>	Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Donnée non disponible

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées

**10.5. Matières incompatibles**

Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à la norme ISO 11114

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

**Propane 0.5% - O<sub>2</sub> 20.9% dans N<sub>2</sub>**
**MTGxxx**
**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë</b>	Donnée non disponible
<b>Corrosion cutanée / irritation cutanée</b>	Pas d'effet néfaste attendu avec ce produit
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Pas d'effet néfaste attendu avec ce produit
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Donnée non disponible
<b>Mutagénicité des cellules</b>	Donnée non disponible
<b>Cancérogénicité</b>	Donnée non disponible
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Donnée non disponible
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	Donnée non disponible
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Donnée non disponible
<b>Danger par inhalation</b>	Donnée non disponible

**11.2. Informations sur les autres dangers**

La substance/le mélange n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

**Évaluation** Donnée non disponible

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 9/11
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 05/2023
<b>Propane 0.5% - O<sub>2</sub> 20.9% dans N<sub>2</sub></b>		<b>MTGxxx</b>

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible. L'évaluation du caractère PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'a pas mené

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/le mélange n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne

### 12.7. Autres effets néfastes

Ce produit n'est associé à aucun effet toxicologique écologique connu

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Produit</b>	Ne doit pas être rejeté dans l'atmosphère Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine
<b>Emballages contaminés</b>	Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine
<b>Code OMoD</b>	16 05 04 Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances dangereuses

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
1956	1956	1956

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
Gaz comprimé, N.S.A, (Azote, Oxygène)	COMPRESSED GAS N.O.S (Nitrogen, Oxygen)	Compressed gas, N.O.S (Nitrogen, Oxygen)

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 10/11
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 05/2023
<b>Propane 0.5% - O<sub>2</sub> 20.9% dans N<sub>2</sub></b>		<b>MTGxxx</b>

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquetage



ADR/RID

IMDG

IATA

2.2 : Gaz non-inflammables, non toxiques

#### 14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID

IMDG

IATA

Non déterminé

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID

Non

IMDG

No

ICAO-TI / IATA-DGR

No

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique (CSA) n'a pas été faite pour ce produit

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement

Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
CAS : Identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA)

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 11/11
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 05/2023
<b>Propane 0.5% - O<sub>2</sub> 20.9% dans N<sub>2</sub></b>		<b>MTGxxx</b>

CLP :	Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage
CSA :	Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique
EIGA :	European Industrial Gases Association
EINECS :	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées
EPI :	Equipements de protection individuelle
EN :	European Norm -Norme Européenne
ETA :	Estimation de la Toxicité Aiguë
IATA :	International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien
IMDG Code :	International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses
LC50 :	Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée
PBT :	Persistent, Bioaccumulable et Toxique.
REACH :	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID :	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
RMM :	Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques
STOT-SE :	Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
UN :	United Nations - Nations Unies
vPvB :	very Persistent and very Bioaccumulable - très persistant et très bioaccumulable

### Texte complet des Phrases-H et P citées dans les sections 2 et 3

#### Mentions de danger

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

#### Conseils de prudence

P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

#### Information supplémentaire

Les détails donnés dans ce document ont été préparés sur la base des documents fiables les plus disponibles et sont considérés comme corrects au moment de la mise sous presse  
Elles ne prétendent pas être exhaustives et doivent être considérées comme un guide